

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 01 AOUT 2014

Etaient présents : MM. SINDOU JP., AUDOIN J., BENAC C., BODIN A., FOUGEROUSSE R., GARDOU Mél, GARDOU Mic, GUITARD MF., HEREIL G., JEFFERY S., MENUET C.

Absent : Mr. MENUET C. (excusé)

Secrétaire de Séance : Mme GUITARD MF.

1) Adoption du Procès Verbal de la précédente réunion

Le Procès Verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2) Renouvellement de la Convention avec le Conseil Général pour l'organisation du Service de Transport à la Demande

La convention de délégation de compétence du Département à la Commune relative à l'organisation du service de transport d'intérêt local (transport à la demande), est à renouveler pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'au 31 août 2015.

Les termes de la convention n'ayant pas changés (objet, consistance du service, modalité d'exploitation, financement, etc...), le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à ce renouvellement et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

3) Modification des Heures du Poste de Conducteur

Compte tenu de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, entraînant une demi-journée de classe supplémentaire le mercredi, une augmentation des heures du conducteur pour le transport scolaire est nécessaire ; il convient de supprimer l'emploi précédent et recréer l'emploi correspondant.

Considérant la nécessité de recruter un nouvel agent pour le transport scolaire,
Considérant les incertitudes sur la pérennité de l'organisation par la commune du transport scolaire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- la suppression de l'emploi de conducteur à temps non complet à raison de 09 heures hebdomadaire en CDI.

- la création d'un emploi de conducteur à temps non complet de 11 heures hebdomadaires en CDD à compter du 01/09/2014.

- l'inscription au budget des crédits correspondants.

Mr. RIVIERE Bernard est retenu pour assurer le service du transport scolaire et du transport à la demande.

4) Convention avec l'UDPS du Lot pour la Tenue d'un Poste de Secours (Journées du Patrimoine)

A l'occasion de la manifestation qui doit se dérouler sur la commune les 8 et 9 août 2014 dans le cadre des *Journées du Patrimoine*, il s'avère nécessaire d'y associer un poste de secours, compte tenu du nombre de participants qui peut être important, afin d'assurer la sécurité du public et des différents intervenants.

L'Association Nationale des Premiers Secours, soutenue par la MSA Midi-Pyrénées a donné son accord pour intervenir. Cette prestation a un coût fixé à 160 € par jour, notamment pour le déplacement du matériel nécessaire (soit 320 € pour les deux jours).

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à cette proposition et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

5) Location de l'Appartement de la Maire et de l'ancienne Salle

Le Maire informe l'assemblée que la location de l'appartement de la mairie vient d'être conclue avec Mme MARTINEZ Mélanie, très intéressée par ce logement et que par l'ancienne salle des fêtes inutilisée au rez-de-chaussée pour en faire un atelier (Loyer de 380 € pour l'appartement et 30 € pour la salle).

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

Les travaux d'isolation de l'appartement restent toujours à faire. Des devis réalisés pour la réfection des fenêtres en double vitrage, et l'isolation du plancher des combles sont présenté à l'assemblée.

Un représentant du Conseil Général et de Quercy Energies s'étant proposé pour faire une étude sur les travaux à réaliser et les subventions possibles, ce dossier est mis en attente.

D'autre part, certains aménagements sont à réaliser dans la salle des fêtes : Pose de prises électriques, mise en place d'un évier avec placard, arrivée d'eau et évacuations, ajout d'un point lumineux dans le local chaudière, tubage de la cheminée afin de pouvoir installer un poêle à bois dans l'appartement ; ces travaux sont approuvés pour un montant de 1 717 € ; la révision de la chaudière est également à prévoir.

6) Questions diverses

► Entretien de la commune : Après réflexion, B. Rivière ne souhaite pas effectuer ce travail ; Emma Mac Guigan est donc retenue pour réaliser les travaux d'entretien nécessaires ; une proposition de 14.50 € / heure lui a été faite mais calculs faits, elle a fixé son tarif à 20 € / heure.

La commune fournira le carburant. Il conviendra de déterminer un cadre de travail et un volume d'heures maximum à réaliser, en adéquation avec les besoins et les crédits définis. Elle sera chargée dans un premier temps d'évaluer les heures nécessaires à l'entretien de l'ensemble de la commune (Artix, Sénailac et cimetières).

► Travaux du Laquet : Un point est fait sur les travaux réalisés à ce jour et sur ce qu'il reste à faire.

► Location de la Remise attenante à la Mairie : Le tarif de location de la remise ayant été sous estimé, il est décidé de le revoir ; celui-ci est donc fixé à 30 € par mois. Une plaque transparente sera mise en place sur la toiture afin de supprimer une infiltration d'eau.

► Commission Communale des Impôts : Le Centre des Impôts de Cahors a établi la liste des commissaires formant la CCID. Les contribuables suivants ont été nommés :

Délégués titulaires

Jacques AUDOIN
Régine FOUGEROUSSE
Patrick GARDOU
Nicole LAVERGNE
René MAURY
Monique MINARD

Délégués suppléants

Bernadette BODIN
Jean-Claude BORNES
Jean-Marie GONZALEZ
Emilien MAURY
René MARTY
Clément MENUET

► Journées du Patrimoine des 8 et 9 août 2014 : Mél. Gardou expose que l'Association *Sud Podcast* de Montfaucon (Télé Figeac) est très intéressée par la manifestation organisée pour les Journées du Patrimoine des 8 et 9 août à Sénailiac et propose à la municipalité d'intégrer un petit reportage sur ces journées, dans le film actuellement en cours de tournage sur la Vallée du Célé, qui sera publié sur internet et qui fera l'objet d'un DVD. Une contribution de 103 € est demandée pour cette prestation.

Compte tenu des subventions obtenues pour l'organisation de ces journées, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

Un point est ensuite fait sur les dépenses et les recettes prévues ; une subvention de 150 € de la Fondation du Patrimoine a été accordée. Le budget dépense s'élèverait à 2 270 € et celui des recettes à 1 850 € ; la participation de la commune ayant été arrêtée à 400 €, les prévisions sont donc respectées.

L'exposition sur le Plan Paysage sera mise en place à Sénailiac du 8 au 14 août dans la salle des fêtes. Il faudra prévoir une permanence pour les personnes souhaitant la voir pendant cette semaine là.

► Veillée du Parc : Notre commune a été retenue pour accueillir une veillée sur le thème '*Les Lacs des Causses du Quercy*' le vendredi 6 février 2015 à 20 h 30.
